



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 66506

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'évolution du nombre d'adolescents touchés par des pathologies addictives. Il s'agirait d'une véritable flambée en dix ans, selon certains spécialistes qui n'hésitent pas à mettre en cause, aujourd'hui, la complexité du modèle familial auquel doivent s'adapter les adolescents. Les séparations précoces, les recompositions familiales bien souvent fragiles, la crise de l'autorité parentale sont autant de facteurs qui tendent à faire disparaître les repères éducatifs indispensables à la structuration de la personnalité de l'adolescent. Les salutaires conflits d'autorité qui caractérisaient la crise d'adolescence sont remplacés aujourd'hui par les conflits de dépendance qui se traduisent par des conduites addictives telles que la prise de drogue, le tabagisme, l'anorexie ou la boulimie. À l'heure où des modes de vie nouveaux sont revendiqués par certaines personnes qui veulent nier l'importance pour l'enfant de la relation parentale du père et de la mère au sein de la famille, il lui demande ce qu'il envisage de proposer pour sensibiliser davantage les parents à leur responsabilité parentale. Il lui demande également si une campagne nationale d'information sur ce sujet ne lui semble pas une initiative importante à proposer au Gouvernement.

Texte de la réponse

La famille, en tant que premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs joue effectivement un rôle fondamental dans la prévention des conduites à risque. Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool prévoit notamment de renforcer le rôle éducatif des parents dans la prévention. Il s'agit de mieux les informer sur les produits, les effets, les risques, les signes d'abus et les lieux de ressources. En outre, le plan prévoit le développement de lieux d'accueil pour les parents afin de leur offrir la possibilité de formuler leurs difficultés, de connaître les démarches possibles et de trouver des réponses lorsqu'ils se sentent démunis. C'est pour répondre à ces préoccupations que la campagne de sensibilisation sur les effets de la consommation de cannabis mise en place par le ministère de la santé et des solidarités, la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en février 2005 a prévu différentes mesures qui concernent directement les parents. Il s'agit d'une part, de la diffusion d'une brochure d'information intitulée « cannabis, les risques expliqués aux parents ». Ce livret, édité à 1,3 million d'exemplaires, explique ce qu'est le cannabis, les motivations qui poussent les jeunes à consommer et offre les clefs pour aborder la question avec son enfant, d'autre part, de l'instauration d'un réseau de 220 consultations cannabis sur l'ensemble du territoire national. Ces structures s'adressent non seulement aux jeunes en difficulté avec le cannabis mais également à leurs parents auxquels elles peuvent apporter des conseils et des informations. Enfin, une ligne spécifique « Écoute cannabis » a été mise en place afin de relayer efficacement cette campagne : n° 0-800-23-13-13. Une étude portant sur l'impact de cette campagne de communication sera prochainement diffusée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66506

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5547

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8808